

Mise en vente de deux
chariots télescopiques

EPCIC/DC/2026-001

Cahier des Clauses
Administratives

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES

Table des matières

ART. 1 - OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET	3
ART. 2 - LOT N°1 – MANITOU MT 1337 SLT TURBO.....	3
2.1 - Identification du matériel.....	3
2.2 - Historique	3
2.3 - Équipement	3
2.4 - État général	5
2.4.1 - Carrosserie	5
2.4.2 - Vitrages	5
2.4.3 - Pneumatiques.....	5
2.4.4 - Intérieur / Cabine	5
2.4.5 - Mécanique	5
ART. 3 - LOT N°2 – MANITOU MRT 1742 TURBO.....	5
3.1 - Identification du matériel.....	5
3.2 - Historique	6
3.3 - Équipement	6
3.4 - État général	6
3.4.1 - Carrosserie	6
3.4.2 - Pneumatiques.....	6
3.4.3 - Intérieur / Cabine	6
3.4.4 - Mécanique	6
ART. 4 - CONDITIONS DE VENTE.....	7
ART. 5 - VISITE OBLIGATOIRE	7
ART. 6 - DÉLAI D'ENLÈVEMENT	7
ART. 7 - PRIX MINIMUM DE VENTE.....	7

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

ART. 1 - OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objet la vente de deux chariots télescopiques, propriété de l'Etablissement Public du Commerce et d'Industrie de Corse.

de marque MANITOU d'occasion, en l'état, selon les caractéristiques techniques décrites ci-après.

La vente fait l'objet d'une décomposition en lots, définie comme suit :

- Lot n°01 : MANITOU MT 1337 SLT TURBO
- Lot n°02 : MANITOU MRT 1742 TURBO

Chaque lot fait l'objet d'une consultation distincte, traité de manière indépendante dans les documents contractuels.

Les deux engins ont été soumis à une expertise indépendante réalisée le 5 mars 2025 par le cabinet spécialisé PCC Expertise Automobile, se reporter au rapport joint en annexe.

ART. 2 - LOT N°1 – MANITOU MT 1337 SLT TURBO

2.1 - Identification du matériel

- Marque : MANITOU
- Modèle : MT 1337 SLT TURBO
- Année de mise en circulation : 1999
- N° de série : 138556
- Énergie : Gasoil
- Genre : Engin de travaux (MA)
- Nombre d'heures : 1 577 h
- Couleur : Rouge
- Nombre de places : 1

2.2 - Historique

- Achat neuf par la CCIC en 1999
- Vérification APAVE du 28/05/2025
- Entretien régulier (factures disponibles)
 - 04/2024 : Remplacement flexible hydraulique bras télescopique
 - 03 /2025 : Remplacement joint de culasse
 - 04/2025 : Réparation vérin compensateur
 - 04/2025 : Remplacement joint vérin de levage
 - 02/2026 : Extraction et remplacement vérins arrière

2.3 - Équipement

- Tablier porte-fourches en bon état
- Cabine fermée
- Direction assistée mécanique

- Boîte manuelle 5 rapports

2.4 - État général

2.4.1 - Carrosserie

- Bon état général
- Peinture en bon état
- Légères déformations et corrosion superficielle au niveau de la porte cabine

2.4.2 - Vitrages

- Pare-brise sans impact ni fissure
- Vitres latérales en bon état

2.4.3 - Pneumatiques

- 4 pneus TR459 – 16.9-24
- Pas de coupure ni déformation
- Jantes conformes

2.4.4 - Intérieur / Cabine

- Très bon état général
- Sellerie en bon état
- Commandes fonctionnelles

2.4.5 - Mécanique

- Bon état de fonctionnement
- Démarrage normal à froid et à chaud
- Remplacement joint de culasse (02/2025)
- Étanchéité flexible hydraulique (04/2024)
- Vérin arrière droit remplacé (02/2026)

ART. 3 - LOT N°2 – MANITOU MRT 1742 TURBO

3.1 - Identification du matériel

- Marque : MANITOU
- Modèle : MRT 1742 TURBO
- Année de mise en circulation : 01/01/2004
- Immatriculation : 751269
- N° de série : MCI175126913589
- Énergie : Gasoil
- Genre : Engin de travaux (MA)
- Nombre de places : 1
- Couleur : Rouge

3.2 - Historique

- Achat neuf par la CCIC en 2004
- Vérification APAVE du 15/10/2025
- Entretien régulier (factures disponibles)
 - 03/2024 : remplacement vérin accélérateur, kit potentiomètre et kit abagues
 - 04/2024 : Fuite d'huile nacelle
 - 05/2024 : réfection étanchéité pont AV et boîte de transfert
 - 10/2024 : remplacement batterie, pompe et filtre
 - 11/2024 : Prise d'air sur circuit de gasoil remplacement durites
 - 10/2025 : Fuite vérin hydraulique
 - 12/2025 : Remplacement boulon de tourelle

3.3 - Équipement

- Équipé d'une nacelle au jour de l'expertise
- Cabine fermée
- Direction assistée
- Pneumatiques TRACTIONMASTER 18.22-5

3.4 - État général

3.4.1 - Carrosserie

- Très bon état général
- Peinture en bon état
- Aucun signe de corrosion ou déformation

3.4.2 - Pneumatiques

- Bon état général
- Pneumatique AVG sous-gonflé avec début de dégradation extérieure

3.4.3 - Intérieur / Cabine

- Très bon état général
- Commandes fonctionnelles
- Sellerie en bon état

3.4.4 - Mécanique

- Bon état général
- Démarrage normal à froid et à chaud
- Pas de fuite apparente
- Étanchéités des ponts refaites en 2024
- Moteur de rotation tourelle à remplacer

ART. 4 - CONDITIONS DE VENTE

- Vente en l'état, sans garantie autre que les garanties légales
- Aucun échange ni reprise
- Le matériel est vendu avec les documents disponibles :
 - Rapport d'expertise
 - Rapport APAVE
 - Factures d'entretien
- Enlèvement à la charge exclusive de l'acquéreur
- Tous frais de transport, chargement, assurance et formalités administratives sont à la charge de l'acheteur
- Transfert de propriété après paiement intégral

ART. 5 - VISITE OBLIGATOIRE

La visite des engins est obligatoire avant toute remise d'offre.

Les matériels sont visibles :

Port de Commerce de Bastia
Hangar N°5
20200 Bastia

Sur rendez-vous préalable auprès de :

Mr PERI Alain
06 78 79 94 02
a.peri@bastia.port.fr

Une attestation de visite devra être remise sur demande et devra être déposée lors de la remise de l'offre.

Toute offre déposée sans visite préalable pourra être déclarée irrégulière.

ART. 6 - DÉLAI D'ENLÈVEMENT

L'acquéreur devra procéder à l'enlèvement du matériel dans un délai maximum de 15 (quinze) jours ouvrables après la notification.

À défaut, la vente pourra être annulée aux torts de l'acquéreur.

ART. 7 - PRIX MINIMUM DE VENTE

Au regard des expertises réalisées le 5 mars 2025 par le cabinet PCC Expertise Automobile et des valeurs estimatives retenues, l'EPCI fixe les prix minimums de vente suivants :

- Lot n°1 – MANITOU MT 1337 SLT TURBO (1999) :
 - 25 000 € TTC minimum

- Lot n°2 – MANITOU MRT 1742 TURBO (2004) :
 - 50 000 € TTC minimum

Toute offre inférieure à ces montants sera déclarée irrecevable.

Les candidats peuvent présenter une offre pour un seul lot ou pour les deux lots.

L'EPCI se réserve le droit de retenir l'offre financière la mieux-disante à l'issue de la procédure.

L'EPCI se réserve également la possibilité de ne pas donner suite à la consultation si les offres reçues ne sont pas jugées satisfaisantes.